



**PRÉFET  
DE LA LOZÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**LE PRÉFET**

Mende, le **- 9 AOUT 2023**

à

Madame Mélissa Majorel  
Arkolia Energies  
ZA du Bosc  
16 rue des Vergers  
34130 MUDAISON

**OBJET :** Etude préalable de la compensation collective agricole – Parc photovoltaïque de Malavielle, Chanac

Vous avez bien voulu me transmettre pour avis, conformément aux articles L112-1-3 et D112-1-21 du Code Rural et de la pêche maritime, l'étude préalable concernant la compensation collective agricole liée au projet du parc photovoltaïque au sol de Nozières situé sur la commune de Peyre en Aubrac

Cette étude a été produite par le bureau d'études Rural Concept.

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers réunie le jeudi 29 juin 2023 a émis un avis défavorable.

J'ai le regret de vous informer que j'émetts un avis défavorable sur ce dossier.

Le préfet

Philippe CASTANET